

OFFRE DE FORMATION

DUREE : 3h

POUR QUI ?

Responsable paie, Technicien paie,
Comptable, Gestion administrative du personnel

MODALITE DE LA FORMATION :

En présentiel

En distanciel

MODALITES D'ÉVALUATION :

Exercices Pratiques (paramétrage prime, réalisation d'une édition)

PRIX DE LA FORMATION :

200 € HT

ACCESSIBILITE AUX PSH :

Pour les personnes porteuses de handicap, n'hésitez à nous contacter pour échanger ensemble

LIEU DE LA FORMATION :

Cette formation est réalisée dans les locaux de l'entreprise

CONTACT :

06.77.41.14.79
contact@masocialbox.fr

Intitulé : Formule paie: les heures suppl et complémentaires

Intervenant : CREVIST LIDWINE

PREREQUIS

Les stagiaires doivent avoir des notions de base en paie :
Savoir identifier les salariés à temps plein et à temps partiel
Distinguer les différents types d'absence et leur traitement en paie

OBJECTIFS GENERAUX

Connaître les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles dans le domaine de la paie.
Analyser les incidences de ces modifications sur les pratiques de paie.
Bénéficier d'une veille sociale complète pour anticiper ou suivre les changements.
Échanger sur l'actualité entre professionnels de la paie.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Un rappel de la législation - L'actualité sur la thématique abordée - L'explication des règles en vigueur
La mise en pratique via un exemple - Un tour de table de questions
- Une évaluation de la formation (Vrai/Faux, QCM). - Les documents supports de formation (PDF) seront projetés et remis aux stagiaires à l'issue de la formation

PROGRAMME

Rappel de la législation : quels sont les salariés concernés ?
Quelles sont les compensations pour les salariés ? Existe-t-il des limites ?

Le calcul de la compensation : comment sont décomptées les heures ? Comment est calculée la compensation ? Quels sont les éléments à prendre en considération dans le calcul ?

Les exonérations fiscales et sociales : Quel est l'avantage pour l'employeur ? Quelles sont les exonérations dont peut bénéficier le salarié et l'employeur ?

Les sanctions en cas de non respect de la législation.

Formation sur mesure à la demande du client
v03-2024

La formation est dispensée toute l'année, contactez-moi pour envisager la période la plus propice pour vous et vos équipes